



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 juin 2007

CS – 3.16

Marché d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes » - avenant n°1

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Le SERTRID a signé le 20 septembre 2006 avec la compagnie Mutuelles du Mans Assurances un marché public ayant pour objet la souscription d'un contrat « Dommages aux biens et risques annexes ».

Suite à l'expertise effectuée par le cabinet ROUX, la superficie développée par les installations du SERTRID a été réajustée, conformément à l'article 4-4 des conditions particulières, et estimée au 1^{er} janvier 2007 à 21 072 m², soit 4 512 m² supplémentaires par rapport à la surface retenue au marché initial.

La signature d'un avenant est donc nécessaire afin de pouvoir régulariser la prime annuelle 2007.

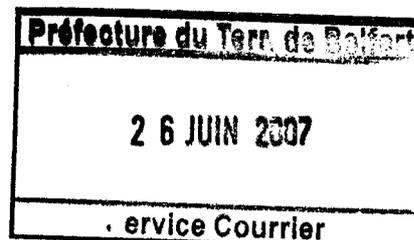
* Prime marché de base annuelle TTC : 161 300 € (y compris pertes de recettes, pertes d'exploitation et frais supplémentaires d'exploitation)

* Majoration 2007 : 4 512 m² x 9.05 €/m² (prix marché de base) = 40 834 € HT
soit 44 584 € TTC

L'avenant tient compte du réajustement de la valeur à neuf totale des matériels assurés, mais ne modifie pas les conditions tarifaires prévues par le marché de base.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

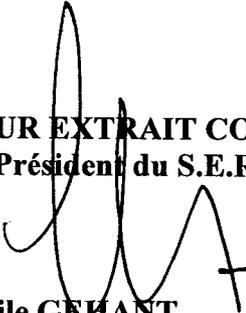
- **PREND ACTE** de cette modification



- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant à intervenir, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 juin 2007.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 26 JUIN 2007, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 26 JUIN 2007

**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**


Emile GEHANT

